

# PARIS : Création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate

PARIS : Le Conseil national de protection de la nature se prononce en faveur de la création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Cet été,



**Je lis la gazette des plages !**

Ségolène Royal se réjouit de l'avancée de la procédure de création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, troisième parc marin créé par la Ministre après celui du bassin d'Arcachon et de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

En effet, à l'issue de l'ensemble des concertations et de l'enquête publique qui a confirmé l'adhésion de tous les acteurs locaux à ce projet, le Conseil national de protection de la nature s'est prononcé, le 8 juin 2016, en faveur de la création du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate.

La création de ce Parc se traduira prochainement par la

publication de son décret de création, une fois les dernières consultations réglementaires achevées.

La Ministre souligne la qualité de la collaboration entre l'Agence des aires marines protégées et de l'Office de l'Environnement de Corse, qui permettra à ce projet d'aboutir dans des délais ambitieux, sans que la qualité de la concertation et la pertinence des propositions aient été amoindries.

Cette collaboration illustre parfaitement le modèle des parcs naturels marins : la prise en compte du patrimoine naturel ainsi que des activités humaines, dans une approche intégrée et un mode de gouvernance adapté à la mer. Ce modèle d'action partenariale est amené à se poursuivre : c'est un modèle vertueux de coopération entre l'État et une collectivité pour assurer le fonctionnement d'une aire marine protégée.

L'aboutissement prochain de ce projet permet de confirmer et de renforcer la stratégie ambitieuse de protection du milieu marin en Corse pilotée notamment par l'Agence des aires marines protégées et la collectivité de Corse.

Comme les sept parcs naturels marins déjà créés, ce nouvel espace protégé a pour objectifs principaux de préserver le milieu marin et les activités qui en dépendent.